

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18^{ème}
Nom de site	RUISSEAU	Numéro	7510062040
Adresse du site	79, rue Belliard	Hauteur	R+7 (24.80m)
Bailleur de l'immeuble	Privé (EMMAUS)	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100MHz (4G/5G)		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	19/12/2024
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	19/12/2024
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	19/02/2025

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un nouveau site antennaire sur ce secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à ses obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500MHz (5G) et ajout de 3 antennes 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 50°, 150° et 290°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 2m et 9m des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+8 (26m) 290°
Estimation	3G/4G/5G (2100): 50° <4V/m - 150° <3V/m - 290° <4V/m 5G (3500) : 50° <5V/m - 150° <5V/m - 290° <5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	3G/4G/5G : 25.85m pour les antennes à faisceaux fixes 5G: 26.25m pour les antennes à faisceaux orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes panneaux à faisceaux fixes pour la 3G/4G/5G NR2100 et 3 antennes panneaux à faisceaux orientables pour la 5G NR3500 fixées contre les cheminées existantes
Zone technique	Mise en place d'une zone technique dans le sous-sol du bâtiment

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

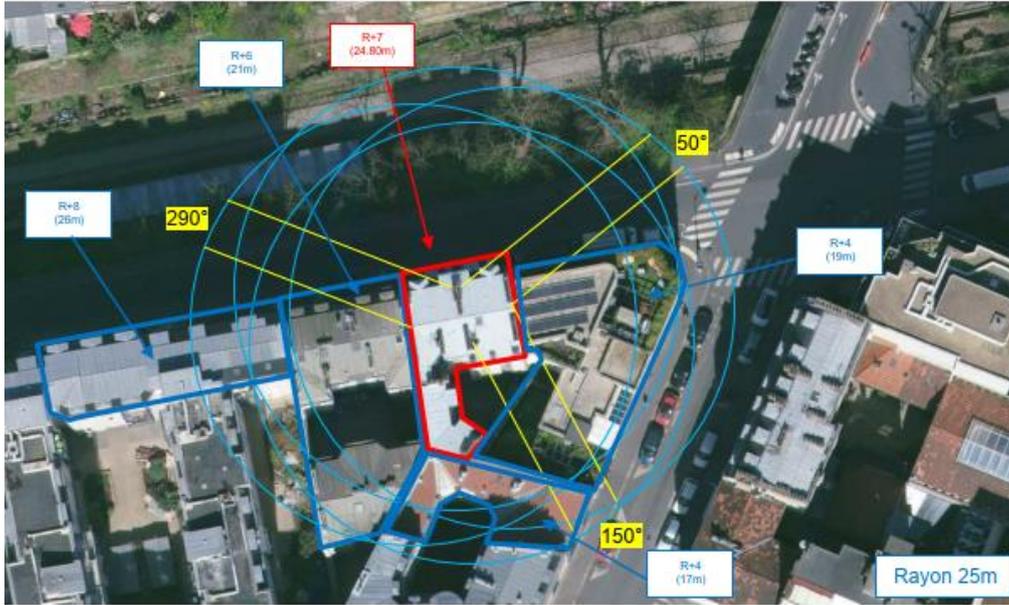
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
SECTION ENSEIGNT GEN. ET PROF. ADAPTE	74 bis rue du Poteau 75018 Paris	7.5 m	NON	210m	0.021
ECOLE MATERNELLE	1 RUE GUSTAVE ROUANET 75018 Paris	10m	NON	98m	0.19
ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	7 rue Gustave Rouanet 75018 Paris	10m	NON	140m	0.25
CENTRE IRM CLIGNANCOURT	108 RUE DU RUISSEAU 75018 PARIS	5m	NON	35m	0.097
Scanner 18 Paris	108 RUE RUISSEAU 75018 PARIS	5m	NON	35m	3.88
Centre Medico-Psychologique (C.M.P.)	124 BOULEVARD NEY 75018 PARIS	5m	NON	120m	2.31

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 50°	Azimut 150°	Azimut 290°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	23.5 m	23.5 m	25.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

v. **Azimut 290°: antennes fixes**

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 290°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

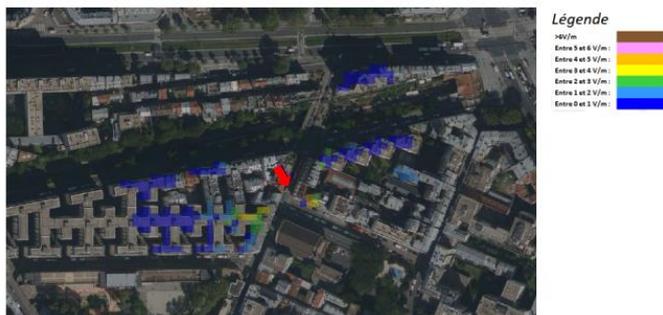
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 50°	Azimut 150°	Azimut 290°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	23.5 m	23.5 m	25.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

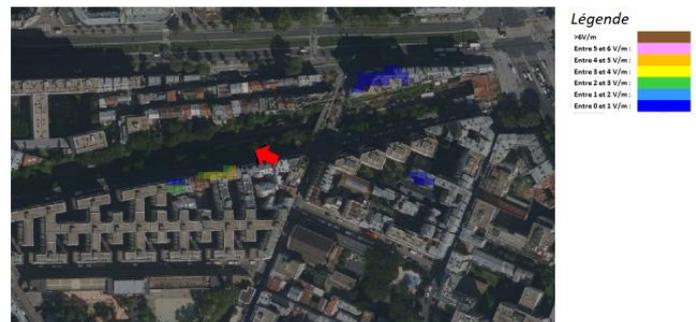
iv. Azimut 150°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



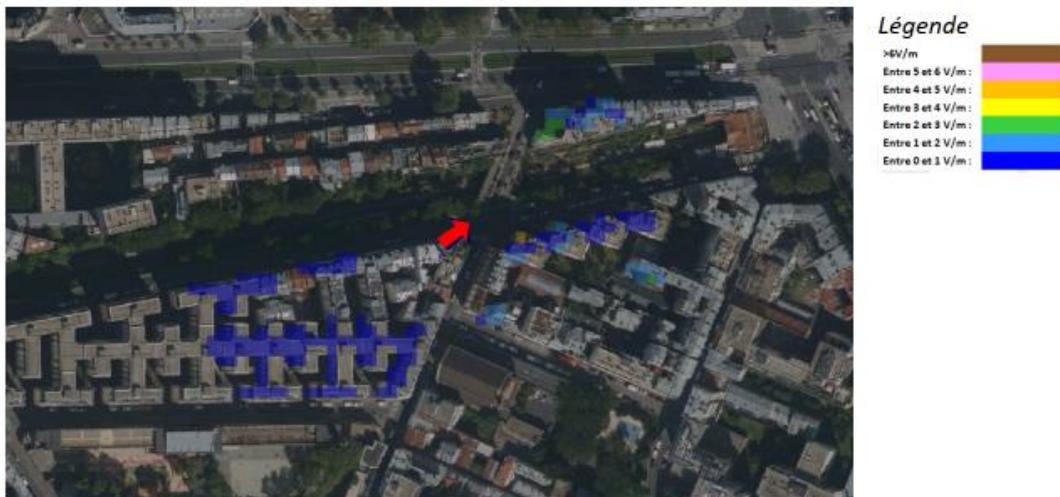
vi. Azimut 290°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 290°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



ii. Azimut 50°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux



Après travaux



Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 50° :



Secteur 1 Azimut 150° :



Secteur 2 Azimut 290° :

